



## Questions de politique courantes touchant les entreprises canadiennes - avril 2009

La publication **Priorités des entreprises canadiennes** adopte un nouveau format. Son apparence est différente, mais son objectif demeure le même : tenir les parlementaires à jour des questions qui importent aux entreprises canadiennes et aux collectivités qu'elles desservent partout au pays. J'espère que vous trouverez notre publication instructive et je vous invite à communiquer avec les membres de notre équipe des politiques si vous voulez discuter d'un dossier plus à fond.

L'honorable Perrin Beatty, président et chef de la direction  
Chambre de commerce du Canada

### *Le gouvernement répond au rapport du groupe consultatif des tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises et les sociétés extractives canadiennes présentes dans les pays en développement*

Le document *Renforcer l'avantage canadien : Stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger* fait fond sur les lignes directrices et les rapports actuels en matière de responsabilité sociale, tout en affirmant clairement que le gouvernement s'attend à ce que les entreprises aient un comportement socialement responsable. Le document reconnaît le rôle essentiel des gouvernements des pays en développement et s'engage à leur fournir des ressources additionnelles par l'entremise de l'ACDI, de RNCAN, du MAECI et des organismes internationaux comme l'Initiative relative à la transparence des industries extractives (ITIE). Le Centre d'excellence de la RSE annoncé dans le document renforcera la capacité de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) à octroyer des ressources complémentaires aux sociétés pour qu'elles puissent améliorer leurs pratiques.

Le nouveau Bureau du conseiller en RSE de l'industrie extractive, qui fera rapport annuellement au ministre du Commerce international et au Parlement, crée un

équilibre entre les intervenants tout en veillant à ce que le point de contact national du MAECI continue de promouvoir les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales de l'OCDE. La réponse du gouvernement reconnaît également que lui-même, ses organismes et les sociétés de la Couronne, p. ex. l'ACDI et l'EDC, doivent utiliser les règlements actuels pour encourager un comportement socialement responsable et établir des normes à cet égard.

*Renforcer l'avantage canadien* réitère la position de la Chambre de commerce du Canada et de ses membres du secteur des industries extractives, à savoir que le gouvernement doit mettre en valeur et préconiser le comportement socialement responsable. Un processus d'interaction proactive avec les sociétés destiné à prévenir les problèmes et à résoudre d'éventuels problèmes fera en sorte que le Canada et les entreprises canadiennes sont considérés comme des chefs de file mondiaux. Les sociétés canadiennes savent que leurs activités à l'étranger doivent respecter les meilleures pratiques et améliorer la qualité de vie des habitants des pays dans lesquels elles exercent leurs activités.

Personne-ressource : Susanna Cluff-Clyburne, directrice, Affaires parlementaires ([scluff-clyburne@chamber.ca](mailto:scluff-clyburne@chamber.ca) ou (613) 238-4000, poste 225)

*Toute restriction sur le recours aux travailleurs de remplacement pourrait paralyser une économie perte de vitesse*

Les chambres locales font part à leurs députés des torts que causerait aux entreprises déjà affaiblies par la crise économique une loi restreignant le recours aux **travailleurs de remplacement** par les employeurs sous réglementation fédérale. Pour les milliers de petites entreprises qui comptent sur les fournisseurs d'infrastructures essentielles, les retombées seraient dévastatrices.

Les services dispensés par les employeurs régis par le gouvernement fédéral sont essentiels au fonctionnement des entreprises et de l'économie du pays. C'est pourquoi, par le passé, le Parlement a adopté des lois pour interrompre les arrêts de travail dans les industries à compétence fédérale, comme ce fut le cas en 2007 durant un conflit de travail dans le secteur ferroviaire.

En cas de grève, les fermetures des sociétés qui fournissent des services financiers, de transport et de télécommunications auraient un impact presque immédiat sur les milliers d'entreprises et les millions de Canadiens qui utilisent ces services dans chaque collectivité du Canada.

Nous demandons instamment aux parlementaires de voter contre la loi et les motions qui pourraient éventuellement paralyser les entreprises canadiennes et notre économie. Les membres de la Chambre de commerce du Canada sont d'avis que toute modification au *Code canadien du travail* mérite un examen approfondi et ne devrait pas être apportée à la légère.

Personne-ressource : Susanna Cluff-Clyburne, directrice, Affaires parlementaires ([scluff-clyburne@chamber.ca](mailto:scluff-clyburne@chamber.ca) ou (613) 238-4000, poste 225)

### ***On demande au gouvernement un allègement de la capitalisation des régimes de retraite***

La Chambre de commerce du Canada a été ravie de participer aux consultations sur le renforcement du cadre législatif et réglementaire des **régimes de retraite agréés** assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. La chute marquée des marchés des actions mondiaux et des taux d'intérêt à long terme a réduit le niveau de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées, notamment des régimes de retraite privés relevant de la compétence fédérale. Par conséquent, bon nombre de répondants de régime de retraite sont forcés de majorer leurs paiements pour contrebalancer les pertes substantielles des régimes durant une récession, au moment où ils sont le moins en mesure de se permettre de le faire. En outre, ces importants paiements spéciaux soustraient des fonds qui pourraient être investis dans des immobilisations au moment même où le Canada en a le plus besoin.

Un allègement temporaire de la capitalisation sur base de solvabilité a été proposé par le gouvernement. Ce dernier a l'intention d'autoriser les régimes de retraite à prolonger de cinq à dix ans leur calendrier de paiement de capitalisation sur une base de solvabilité (c.-à-d. la période d'amortissement) à l'égard de déficits de solvabilité.

Les participants et les retraités devront accepter le calendrier prolongé ou encore le montant de la différence entre les calendriers de paiement de cinq ans et de dix ans devra être garanti par une lettre de crédit.

La Chambre de commerce du Canada a mentionné au gouvernement qu'il sera difficile d'obtenir le consentement des employés et des retraités au prolongement du calendrier de paiement. En particulier, la nécessité d'obtenir le consentement des retraités pourrait empêcher les employeurs et les répondants de régime d'avoir accès à l'allègement de la capitalisation, alors que ce sont eux qui en ont le plus besoin. À notre avis, l'option de prolonger la période d'amortissement ne devrait pas dépendre du consentement. Nos membres conviennent que la période d'amortissement du déficit de solvabilité de cinq ans devrait être portée à dix ans au moins et appliquée uniformément à toutes les entreprises. Une période de dix ans pour le financement du déficit de solvabilité permettrait aux entreprises de répartir leurs paiements sur une plus longue période, libérant des ressources pour les opérations. Par ailleurs, selon nos membres, l'utilisation d'une lettre de crédit ne devrait pas être obligatoire.

Nous réclamons au gouvernement des mesures rapides qui fourniront l'allègement de la capitalisation dont bon nombre d'employeurs ont instamment besoin tout en renforçant la sécurité des prestations des régimes de retraite actuels.

Personne-ressource : Tina Kremmidas, économiste en chef ([tkremmidas@chamber.ca](mailto:tkremmidas@chamber.ca) ou 416 868-6415, poste 222)

### *Protection des droits de propriété intellectuelle au Canada*

La Chambre de commerce du Canada continue de réclamer l'adoption d'une loi qui renforcera la protection des droits de propriété intellectuelle au Canada. Le gouvernement s'est notamment engagé à prendre des mesures concernant deux volets clés des droits de propriété intellectuelle : adopter une loi autorisant la perquisition et la saisie de **produits contrefaits** aux postes frontaliers et aux portes d'entrée; déposer une loi actualisée sur le **droit d'auteur**. Pour aider les entreprises à mettre en lumière les enjeux associés à la protection des droits de propriété

intellectuelle, la Chambre de commerce du Canada a mis sur pied le Conseil canadien de la propriété intellectuelle (CCPI) en 2008.

En février 2009, le CCPI a publié un livre blanc sur la nouvelle ère des droits de propriété intellectuelle et l'a distribué à tous les parlementaires. Les droits de **propriété intellectuelle** revêtent une importance critique pour la majorité des entreprises et, dans l'économie du savoir d'aujourd'hui, il importe d'adopter des mesures de protection adéquates étant donné la vive concurrence sur les marchés mondiaux. Nombreux sont ceux qui réclament des mises à jour à la loi canadienne sur les droits de propriété intellectuelle. Ainsi, en 2007, le Comité de la sécurité publique et le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie (INDU) de la Chambre des communes ont demandé des changements majeurs à la façon dont le Canada protège les droits de propriété intellectuelle et le public canadien. En outre, en 2008, le Rapport final du Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence a mentionné que le maintien de la compétitivité du Canada était tributaire de modifications visant à renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle du pays.

Le gouvernement s'est engagé dans le discours du Trône et dans des documents de politique à apporter des mises à jour. Étant donné l'absence de mesures jusqu'à ce jour, les intervenants de l'industrie attendent des progrès avec impatience.

Personne-ressource : Chris Gray, directeur, Conseil canadien de la propriété intellectuelle ([cgray@chamber.ca](mailto:cgray@chamber.ca) ou (613) 238-4000, poste 251)

*La Chambre de commerce du Canada réclame l'adoption d'accords de libre-échange avec la Colombie et le Pérou*

Nous sommes ravis de constater que le gouvernement a déposé une loi visant à mettre en œuvre des **accords de libre-échange** avec la **Colombie** et le **Pérou**. Bon nombre de sociétés canadiennes exercent des activités dans ces pays et ces accords non seulement fournissent beaucoup de débouchés aux exportateurs et aux investisseurs canadiens, mais ils créent des emplois. En 2008, le commerce bilatéral entre le Canada et la Colombie valait 1,3 milliard de dollars. Entre le Canada et le Pérou, il atteignait 2,8 milliards de dollars. Ces accords de libre-échange offrent au Canada la perspective de créer un avantage concurrentiel dans ces marchés. En plus d'éliminer les tarifs et autres obstacles à l'investissement, ils augmentent l'accès aux marchés pour les fournisseurs de produits agroalimentaires, de biens et de services.

Certains font campagne contre l'accord de libre-échange avec la Colombie, mais nous croyons fermement que le gouvernement colombien a fait d'énormes progrès sur le plan de la démocratie et des droits de la personne. Il importe que le Canada ne mine pas ces progrès en prévenant l'adoption de cet accord.

Nous demandons instamment au Parlement d'adopter ces deux mesures législatives aussitôt que possible.

Personne-ressource : Ryan Stein, directeur, politiques internationales et de transport ([rstein@chamber.ca](mailto:rstein@chamber.ca) ou (613) 238-4000, poste 250)